

ARRÊTÉ NO 18-06-2022

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL DE BERESFORD NUMÉRO 18-2010

Propriété affectée

Propriété située au 874 rue Principale et
portant le numéros de cadastre 20841912

ADOPTÉ LE

**PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
VILLE DE BERESFORD**

ARRÊTÉ NUMÉRO 18-06-2022

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN MUNICIPAL NUMÉRO 18-2010

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de Beresford, dûment réuni, adopte ce qui suit :

Article 1

L'arrêté no 18-2010 est modifié en abrogeant l'article 3 et en le remplaçant par ce qui suit :

« 3. Pour l'application du présent arrêté, le territoire de la municipalité est divisé en grandes affectations du sol délimitées sur la carte ci-jointe à l'annexe B et intitulée « Carte du plan d'aménagement municipal de la ville de Beresford » datée du 10 janvier 2011, et modifiée de la façon indiquée sur l'annexe « B-1 » jointe aux présentes et en faisant partie. »

Article 2

La grande affectation du sol du terrain identifié sur la carte placée à l'annexe « B-1 » du présent arrêté est modifiée de « commerciale » à « résidentielle ».

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur conformément à la Loi.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) :

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) :

TROISIÈME LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ :

TROISIÈME LECTURE (par son titre) et adoption :

**PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
TOWN OF BERESFORD**

BY-LAW NO. 18-06-2022

BY-LAW AMENDING ZONING BY-LAW NUMBER 18-2010

Under authority vested in it by the *Community Planning Act*, the Beresford Town Council enacts as follows:

Section 1

By-Law No. 18-2010 is amended by repealing section 3 and replacing it with the following:

« 3. For the purpose of this by-law, the territory of the municipality is divided into main land uses as delineated on the plan attached as Schedule B entitled « Municipal Development Plan of the Town of Beresford » dated January 10, 2011, and amended by the map attached hereto as Schedule « B-1 » attached hereto and made a part hereof. »

Section 2

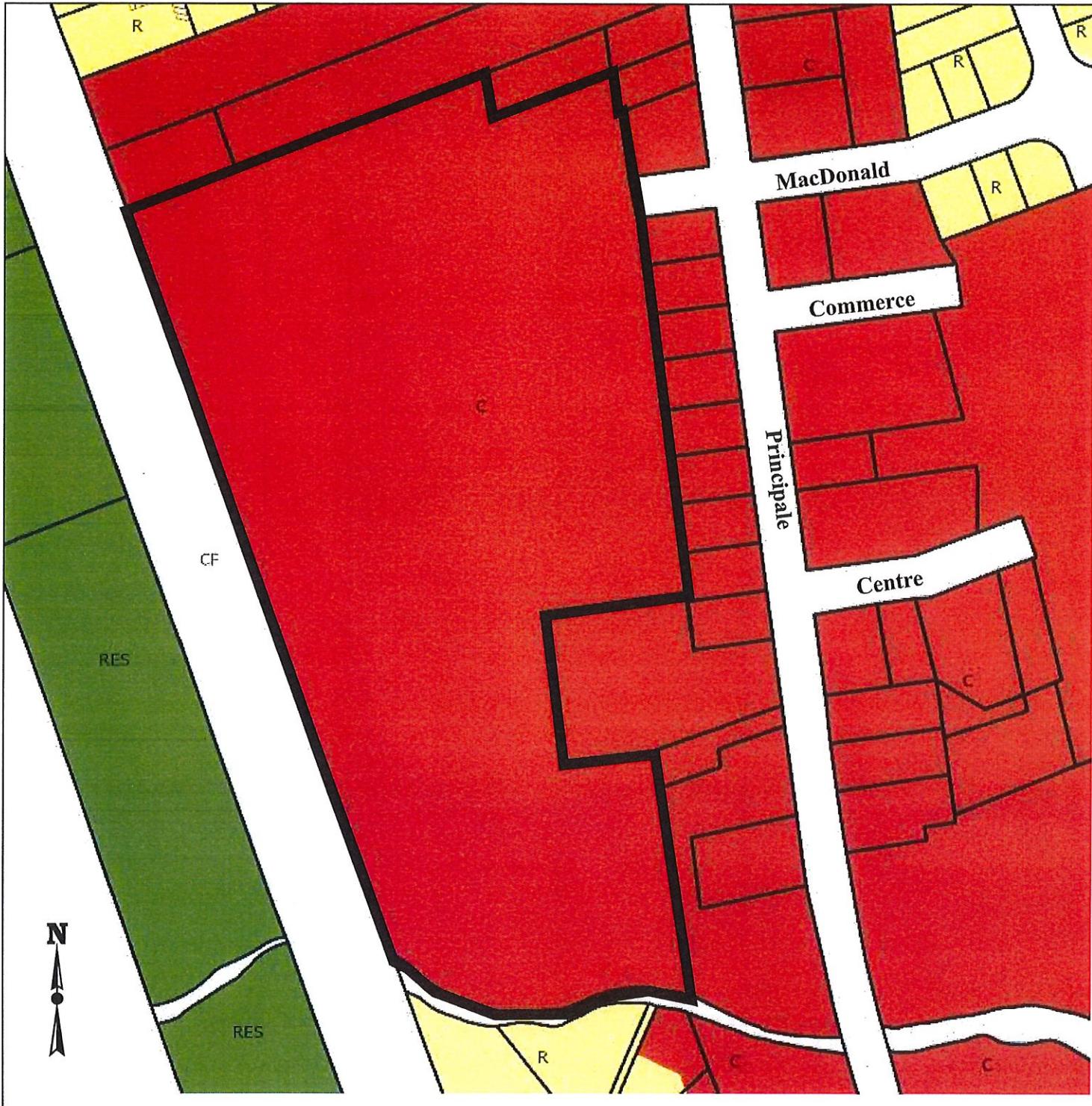
The main land use of the parcel of land which has been identified on the map attached hereto as Schedule "B-1" of this by-law is modified from "Commercial" to "Residential".

Section 3

This by-law is enacted in compliance with the Law.

Edgar Aubé, maire

Marc-André Godin, secrétaire municipal



Annexe B-1 de l'arrêté modifiant
18-06-2022

Légende



Terrain dont l'affectation
du sol est modifiée

La grande affectation du sol du terrain
identifié par la légende et portant le
NID 20841912 est modifié de commerciale
à résidentielle

Propriété de:
Investissement Madisco Inc

Dessiné par:
LA COMMISSION DE
SERVICES RÉGIONAUX
CHALEUR